



Royan, le 29 septembre 2021

AFFICHAGE

HT/EL

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le :

Mardi 05 octobre 2021

à **18 h 00**

(Salle du Conseil Municipal)

Les réunions des conseils municipaux peuvent à nouveau se dérouler dans la salle du conseil en mairie à compter du 01 octobre 2021, en séance publique.

Néanmoins le port du masque est obligatoire pendant toute la réunion.

En outre, il est demandé à chaque élu de se munir de son propre stylo.

Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 23 août 2021.
 - Liste des décisions prises en fonction de la délégation de pouvoirs accordée par les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.
1. Désignation de Madame Éliane CIRAUD-LANOUE au sein de la commission communale scolaire et formation en remplacement de Madame Odile CHOLLET.
 2. Avis de la commune de Royan sur le dossier de demande d'autorisation environnementale concernant le projet d'aménagement de l'entrée de Royan Route Départementale 750, situé sur les communes de Royan et de Médis.
 3. Transfert de la compétence en matière de Gestion des Eaux Pluviales Urbaines à compter du 1er janvier 2020 - Approbation du Rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).
 4. Compromis de vente - Programme La Robinière.
 5. Décision modificative de crédits n°4 / 2021 - Budget Principal.

6. Garantie de la Ville de Royan pour le remboursement d'un prêt réalisé par la SA HLM CLAIRSIENNE auprès de la Caisse des dépôts et consignations - Acquisition en Vente en l'État Futur d'Achèvement (VEFA) de 37 logements avenue Daniel Hedde à Royan.
7. Convention portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux.
8. Attributions de subventions sportives.
9. Convention d'objectifs conclue entre la Ville de Royan et l'Association Interprofessionnelle du Marché Central de Royan et commerces environnants (AIMCR+) pour l'année 2021 - Avenant n°1.
10. Dégât des eaux au Centre d'hébergement parachutiste situé à l'aérodrome Royan Médis - Protocole transactionnel d'accord à conclure entre la Ville de Royan et la société Royan Eau Environnement (R2E).
11. Aliénation des parcelles cadastrées BM n° 145 et n° 151, appartenant à la Ville de Royan, situées lieu-dit "Le Clouzit" à Royan, au profit de Monsieur Cédric CURAUDEAU.
12. Acquisition de la parcelle cadastrée BK n°29, située lieu-dit Le Vivier à Royan, appartenant à Monsieur Cédric Curaudeau - Incorporation dans le domaine public communal.
13. Acquisition de parcelles, à l'euro symbolique, situées 38 bis rue des Rullas à Royan, cadastrées AX n° 678, n°761, n°762, n°789 et n°790, appartenant à des propriétaires en indivision, et AX n°764 et n°843, appartenant à la SAS Léonard Constructions, pour l'aménagement d'une liaison douce entre la rue des Rullas et l'avenue du Québec - Incorporation dans le domaine public communal.
14. Acquisition de parcelles situées allée du Brochet à Royan pour la régularisation de l'alignement de cette voie et incorporation dans le domaine public communal.
15. Conservatoire Besançon Gachet - Demande d'adhésion à l'association "Orchestre à l'école" - Convention de mise à disposition d'instruments neufs.

. Questions diverses



Le Maire,

Patrick MARENGO

